

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC DU 13 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD	M. Michel GANGLOFF
Mme Barbara ATKINSON	Mme Isabelle GARROUSTE
M. Patrick BALLANGER	Mme Sylvie GROISARD
M. Bernard BARBEAU	M. Samuel HERCEK
M. Stéphane BERTIN	Mme Christine LANG
M. Cyril BLANCHARD	Mme Isabelle MARTIN
M. Franck CAVALLIER	M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Grégoire CHAMBON	Mme Amélie REMY
M. Claude DESBATS	M. Francis RIETHER
M. Christophe DUPRAT	Mme Joëlle RONZEAUD
M. Charles ELEGBEDE	Mme Radia SELMI
Mme Catherine FROMENTIN	Mme Marie-Noëlle VINCENT
	M. Pascal ZERENI

Etaient représentés :

M. Patrice CLINQUART représenté par M. Claude DESBATS
Mme Isabelle ROUCHON représentée par Mme Isabelle GARROUSTE
Mme Catherine ETCHEBER représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Flavien GARREAU représenté par M. Samuel HERCEK

Secrétaire de Séance : M. Charles ELEGBEDE

Date de la convocation : le lundi 6 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	25
Représentés :	4
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 13 MARS 2023

	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13/02/2023	Monsieur le Maire
	Jeunesse/Sport	Monsieur le Maire
1	Tarification des activités et sorties proposées en ASLH pour les 11-17 ans au sein de l'Espace Jeunes « L'Escale »	M. Samuel HERCEK
2	Tarification du stage Vidéo (11-17 ans) du 11 au 14 avril 2023	M. Samuel HERCEK
3	Tarification du mini-séjour au Puy du Fou du 17 au 19 avril 2023	M. Samuel HERCEK
4	Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 11 au 14 avril 2023	M. Patrick BALLANGER
5	Tarification de la session Sports (10-14 ans) du 17 au 19 avril 2023	M. Patrick BALLANGER
	Finances	
6	Acquisition à titre gracieux de parcelles boisées	Monsieur le Maire
7	Acquisition de la parcelle boisée cadastrée section B n°1041p	M. Bernard BARBEAU
8	Demande de subvention au titre du Plan 5000 terrains de l'Agence Nationale du sport (ANS) pour les travaux du city-stade du centre-bourg	M. Francis RIETHER
9	Demande de subvention auprès de la CAF pour le financement des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Salle Ronsard	M. Francis RIETHER
10	Attribution d'une subvention exceptionnelle	M. Francis RIETHER
11	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023	M. Francis RIETHER
12	Vote des taux communaux : impôts directs 2023	M. Francis RIETHER
13	Rénovation et agrandissement de la Salle Ronsard - Révision n°1 de l'Autorisation de Programme-Crédits de Paiement (AP/CP)	M. Francis RIETHER
14	Réhabilitation de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux – Révision n°2 de l'Autorisation de Programme-Crédits de Paiement (AP/CP)	M. Francis RIETHER
15	Vote du Budget communal 2023	M. Francis RIETHER
16	Vote du Budget annexe 2023 de l'Espace Villepreux	M. Francis RIETHER
17	Annexes	

1 – Tarification des activités et sorties proposées en ASLH pour les 11-17 ans au sein de l’Espace Jeunes « L’Escale »
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

Selon les prérogatives et recommandations de la CAF, il est proposé au Conseil municipal de voter la mise en place d’une tarification des animations ponctuelles (hors stages et séjours) proposées par l’Espace jeunes L’Escale, en fonction des revenus des familles. Le calcul de ces tarifications s’effectue à partir des quotients familiaux actuellement établis pour les autres services municipaux (restauration, ALSH, séjours et stages).

Le prix de base appliqué en tranche 8 (100% du coût) est calculé uniquement sur le coût de revient par jeune d’une activité. Ce prix de base sert à établir les autres tranches : T 8 (100%), T 7 (85%), T 6 (75%), T 5 (65%), T 4 (55%), T3 (45%), T2 (35%), T1 (25%).

Les activités proposées ont été analysées en fonction du coût réel par enfant, et ont été regroupées en 7 catégories tarifaires :

- Activités A : gratuité (accès libre, jeux de société, jeux d’adresse, film, sports sur place ou dans nos infrastructures, projets participatifs ½ journée)
- Activités B : coût de revient par jeune de l’activité de 1 euro jusqu’ 4 euros
- Activités C : coût de revient par jeune de l’activité supérieur à 4 euros jusqu’ 8 euros
- Activités D : coût de revient par jeune de l’activité supérieur à 8 euros jusqu’ 12 euros
- Activités E : coût de revient par jeune de l’activité supérieur à 12 euros jusqu’ 16 euros
- Activités F : coût de revient par jeune de l’activité supérieur à 16 euros jusqu’ 20 euros
- Activités G : coût de revient par jeune de l’activité supérieur à 20 euros jusqu’ 24 euros

Par ailleurs, toute participation à une activité, même gratuite, donne lieu à une cotisation annuelle forfaitaire d’un montant de 10 €. Cette cotisation annuelle est valable pour l’année scolaire (septembre à août), et constitue un préalable obligatoire à toute participation aux différents séjours et stages proposés tout au long de l’année par le Service.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Activité A : Gratuit

Activités B	% tarif / tranche	Tarifs / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	1,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1,40 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1,80 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2,20 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2,60 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	3,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	3,40 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	4,00 €

Activités C	% tarif / tranche	Tarifs / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	2,80 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	3,60 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	4,40 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	5,20 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	6,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	6,80 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	8,00 €

Activités D	% tarif / tranche	Tarifs / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	4,20 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	5,40 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	6,60 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	7,80 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	9,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	10,20 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	12,00 €

Activités E	% tarif / tranche	Tarifs / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	4,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	5,60 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	7,20 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	8,80 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	10,40 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	12,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	13,60 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	16,00 €

Activités F	% tarif / tranche	Tarifs / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	5,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	7,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	9,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	11,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	13,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	15,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	17,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	20,00 €

Activités G	% tarif / tranche	Tarifs / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	6,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	8,40 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	10,80 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	13,20 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	15,60 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	18,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	20,40 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	24,00 €

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider l'ensemble de ces tarifs ainsi que le montant de la cotisation annuelle qui seront applicables après les vacances d'avril prochain.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 11 octobre 2001.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**2 – Tarification du stage vidéo (11-17 ans) du 11 au 14 avril 2023
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse propose du 11 au 14 avril 2023 une semaine créative autour de la vidéo pour un groupe de 8 jeunes âgés de 11 à 17 ans. Les jeunes pourront découvrir le milieu de la vidéo et participeront à la création d'un court-métrage et d'un clip sur un thème défini ensemble.

Le tournage des scènes se fera dans Saint-Aubin de Médoc et à l'Escale. Les repas seront pris au restaurant scolaire. Les activités seront encadrées par l'équipe d'animation et par un intervenant extérieur.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Développer la créativité
- Favoriser l'autonomie, la coopération et la socialisation des jeunes
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- Découvrir et savoir utiliser un programme de montage

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION
Emeline DEMAS	Animatrice

Transport :

Les déplacements dans la Commune se feront uniquement à pied.

Les prestataires :

- MMIX STUDIO – 108 chemin bel air -33850 LEOGNAN

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Mardi 11 avril	Mercredi 12 avril	Jeudi 13 avril	Vendredi 14 avril
Matin	Présentation du projet + choix du thème	Création de décoration préparation tournage clip	Création de mini court-métrage	Création mini court-métrage
Midi	<i>Repas à la cantine</i>			
Après-midi	Début de prise de vidéo	Suite projet montage vidéo	Suite projet montage vidéo	Suite projet montage vidéo

BUDGET PREVISIONNEL :

Stage vidéo du 11 au 14 avril (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		642,86 €	Participations	Unité	Total
INTERVENANT VIDEO MMIX	642,86 €		T1	1	32,00 €
			T2	0	- €
			T3	1	58,00 €
			T4	0	- €
			T5	1	85,00 €
			T6	1	98,00 €
Alimentation		83,88 €	T7	4	444,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale		320,00 €			
			TOTAL	8	717,00 €
			Net communal		329,74 €
TOTAL		1 046,74 €	TOTAL		1 046,74 €

Coût réel du stage :

Nbre de jours	4
Encadrant	1
Nbre heures: 8h/j	32
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	640
Masse salariale / 2	320
Total séjour réel	1 046,74 €

Tarifs par tranche :

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	1	12%	32,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	45,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	58,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	7%	72,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	8%	85,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	10%	98,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	4	51%	111,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	131,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100%	

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des vacances sportives précédentes.

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	32 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	85 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	45 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	98 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	58 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	111 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	72 euros	Tranche 8 (hors commune) :	131 euros

Les conclusions mises aux voix sont **ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.**

**3 – Tarification du mini-séjour au Puy du Fou du 17 au 19 avril 2023
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse organise un mini-séjour au Puy du Fou aux vacances d'avril. Ce séjour de 3 jours s'adresse à 10 jeunes de 11 à 17ans.

Le Puy du Fou est un parc de loisirs à thématique historique situé en Vendée qui permet de redécouvrir l'histoire, via des spectacles costumés et incroyablement dynamiques.

La prestation proposée comprend le transport en minibus et voiture, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs
- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques culturelles et historiques afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

NOM	FONCTION
DEMAS EMELINE	Animatrice
FRANCOIS MARION	Directrice/Animatrice

Transport :

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et une voiture.

Les prestataires :

- Objectifs séjour (hébergement et grand parc du Puy du Fou 2 jours)

Hébergement et restauration :

Les participants seront hébergés à l'internat de St Gabriel en pension complète à St Laurent sur Sèvre.

L'hébergement fournira les deux pique-niques pour les déjeuners du mardi et mercredi. Pour le mardi soir, les participants dîneront dans un des restaurants du parc. L'hébergement se situe à 15 minutes du parc du Puy du Fou.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Lundi 17/04	Mardi 18/04	Mercredi 19/04
Matin	/	Puy du Fou	Puy du Fou
Midi		Pique-nique	Pique-nique
Après-midi	Voyage Installation Départ : 14h30	Puy du Fou	Puy du Fou
Soir	Jeux calme	Spectacle nocturne Puy du Fou	Retour St Aubin Arrivée : 20h

LE BUDGET PREVISIONNEL :

Mini séjour ados du 17 au 19 avril (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 184,00 €	Participations	Unité	Total
Objectif séjours (hébergement PC + Parc du Puy du Fou 2 jours)	2 184,00 €		T1	1	81,00 €
			T2	0	- €
			T3	1	146,00 €
			T4	1	179,00 €
			T5	1	211,00 €
Péages		120,00 €	T6	1	244,00 €
Carburant		120,00 €	T7	5	1 385,00 €
Amortissement		113,70 €	T8	0	- €
Masse salariale		720,00 €			
			TOTAL	10	2 246,00 €
			Net communal		1 011,70 €
TOTAL		3 257,70 €	TOTAL		3 257,70 €

Le calcul de la part de la location du minibus du Service Jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37.90 €/Jour. Le minibus sera utilisé 3 jours, soit $37.90 \times 3 = 113.70$ €.

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures: 12h/j	72
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1440
masse salariale / 2	720
Total séjour réel	3 257,70 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	1	12%	81,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	114,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	146,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	179,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	8%	211,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	10%	244,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	5	51%	277,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	326,00 €
TOTAL GLOBAL		10	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	81 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	211 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	114 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	244 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	146 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	277 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	179 euros	Tranche 8 (hors commune) :	326 euros

Les conclusions mises aux voix sont **ADOPTÉES** à l'**UNANIMITÉ**.

4 – Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 11 au 14 avril 2023
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service des Sports propose du 11 au 14 Avril 2023 des vacances sportives. Les jeunes pourront s'initier sous forme de stage de 3 séances à la danse contemporaine avec l'ASSAM danse ou au roller avec l'association Roller Air Bordeaux. Des activités sportives (tir à l'arc, sortie vélo, escalade sur Bloc...) avec tout le groupe seront proposées dans l'après-midi. Une journée de rencontre sportive intercommunale est prévue à Bruges le vendredi.

Cette semaine est prévue pour 16 jeunes de 8 à 12 ans encadrés par l'équipe d'animation et par des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Patrick GIMENEZ	Directeur/animateur	BEESAPT
Marion FRANCOIS	Animatrice	BEESAPT

Transport :

Les transports seront effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les déplacements sur la commune se feront à vélo. Chaque jeune devra donc amener un vélo en bon état le lundi matin avec un casque.

Les prestataires :

- Structure d'escalade Bloc Climb Up à Eysines
- ASSAM Danse
- Association : Roller Air Bordeaux

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Mardi 11 avril	Mercredi 12 avril	Jeudi 13 avril	Vendredi 14 avril
Matin	Stage : Danse contemporaine ou Roller	Stage : Danse contemporaine ou Roller	Stage : Danse contemporaine ou Roller	Intercommunalité sportive à Bruges
Midi	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Pique-nique</i>
Après Midi	Bloc Climb up Eysines	Tir à l'arc et précision	Balade et jeux à vélo dans les chemins communaux	Intercommunalité sportive à Bruges

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SPORT VACANCES Pâques 2023 (ADOVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 011,00 €	Participations	Unité	Total
Climb up Eysines	271,00 €		T1	2	66,00 €
Roller air	420,00 €		T2	1	46,00 €
ASSAM danse contemporaine	320,00 €		T3	1	60,00 €
			T4	1	73,00 €
			T5	1	87,00 €
Locations mobilières		- €	T6	2	200,00 €
			T7	8	904,00 €
Alimentation		167,76 €	T8	0	- €
Carburant		20,00 €	TOTAL		1 436,00 €
Amortissement		151,60 €			
Masse salariale		800,00 €			
			Net communal		714,36 €
TOTAL		2 150,36 €	TOTAL		2 150,36 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	4
Encadrant	2
Nbre heures : 10h/j	80
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1600
masse salariale / 2	800
Total séjour réel	2 150,36 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	12%	33,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	46,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	60,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	73,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	8%	87,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	100,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	8	51%	113,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	134,00 €
TOTAL GLOBAL		16	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	33 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	87 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	46 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	100 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	60 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	113 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	73 euros	Tranche 8 (hors commune) :	134 euros

Les conclusions mises aux voix sont **ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.**

5 – Tarification de la session Sports (10-14 ans) du 17 au 19 avril 2023 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service des Sports organise une session sports sur trois jours pour découvrir différents sports du 17 au 19 Avril 2023. Ce stage de 3 jours s'adresse à 12 jeunes de 10 à 14 ans.

Les activités se dérouleront sur les communes de Saint-Aubin-de-Médoc et de Bordeaux.

Sont proposés durant ces trois jours une initiation au badminton, la pratique du handball et du basket-ball, un défi autour de la précision et une sortie à vélo sur les chemins communaux. Enfin une découverte de conduite sportive sur simulateur sera proposée dans la salle Simfactory à Bordeaux.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Julien HOUSSINOT	Animateur	ETAPS
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEES APT

Transport :

Les transports seront effectués avec un minibus de 9 places et une voiture de 5 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Simfactory (Bordeaux)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 17/04	Mardi 18/04	Mercredi 19/04
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Badminton	Tir à l'arc et précision	Athlétisme
Midi	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>	<i>Repas</i>
Après Midi	Basket-ball / Handball	Sortie vélo	Simulation de pilotage sportif (Bordeaux)
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

SESSIONS SPORT PAQUES 2023 PREVISIONNEL				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
		Participations	Unité	Total
Autres services				
SIMFACTORY	240,00 €	T1	1	20,00 €
		T2	1	28,00 €
Locations mobilières		T3	1	36,00 €
		T4	1	45,00 €
Alimentation	97,86 €	T5	1	53,00 €
Voyage et déplacements		T6	1	61,00 €
Amortissement	37,90 €	T7	6	414,00 €
Carburant		T8	0	- €
Masse salariale	600,00 €	TOTAL	12	657,00 €
		Net communal		318,76 €
TOTAL	975,76 €	TOTAL		975,76 €

Nbre de jours	3
Nbre Encadrants	2
Nbre heures sur la base de 10h/j	60
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1200
Masse salarial / 2	600
Total séjour réel	975,76 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	1	12%	20,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	1	3%	28,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	7%	36,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7%	45,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	8%	53,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	10%	61,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	6	51%	69,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	81,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	20 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	53 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	28 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	61 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	36 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	69 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	45 euros	Tranche 8 (hors commune) :	81 euros

Les conclusions mises aux voix sont **ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.**

6 – Acquisition à titre gracieux de parcelles boisées (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La société AIRIS AQUITAINE a obtenu, par arrêté municipal en date du 14 octobre 2020, l'autorisation d'aménager un lotissement de 8 lots à bâtir, dénommé Le Domaine de Villepreux 2 sur la commune.

Ce lotissement s'inscrit dans la continuité de l'opération d'aménagement Le Domaine de Villepreux 1, conduite par le groupe LAMOTTE.

Dans la poursuite des réflexions communes portant sur la conception du permis d'aménager n° PA 33376 20Z0001, le groupe LAMOTTE confirme la proposition de cession, au profit de la Commune, des emprises foncières qui ont été laissées boisées en bout de l'allée Galaxie et le long de la route de Loustaou Vieil.

Cette démarche répond pleinement à la volonté de créer et de valoriser une continuité boisée entre les EBC (Espaces Boisés à Conserver) du Domaine de Villepreux 1 et les autres espaces naturels bordant ce secteur de la commune.

Cette cession, intervenant à titre gracieux, porterait sur une superficie totale de 2 843 m² (parcelles cadastrées section BC, numéros 446 et 455).



Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune.

Après avis de la commission en date du 6 mars 2023,
 Il est demandé au Conseil municipal :

- De décider l'acquisition des parcelles BC446 et BC455, d'une contenance 2 843m² à titre gracieux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à signer l'acte d'achat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
- De dire que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- De préciser que conformément à l'article 11 de la loi n°956-127 du 8 février 1995 et à la circulaire ministérielle du 12/02/1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des cessions-acquisitions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**7 – Acquisition de la parcelle boisée cadastrée section B n°1041p (pour partie)
 (Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)**

Par courrier en date du 26 Décembre 2022, Maître Sophie GUILHOT, notaire à Eysines, a informé la Commune de la mise en vente d'un lot à détacher sur une parcelle boisée cadastrée Section B n°1041p au lieu-dit « Lande de Tourneau » pour une contenance totale d'environ 4000 m².

Conformément aux dispositions de l'article L331-24 du Code Forestier, la Commune bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.

Compte tenu :

- de la proximité avec une parcelle communale,
- de la volonté de mettre en valeur cette parcelle forestière,
- de la qualité de reboisement naturel composé à la fois de pins maritimes et de chênes,
- et afin de limiter le morcellement des propriétés forestières, en favorisant ainsi une gestion sylvicole dynamique,

Il est demandé au Conseil municipal :

1. d'autoriser Monsieur le Maire à exercer pour le compte de la commune le droit de préférence dans le cadre de cette vente, pour une acquisition de cette parcelle au prix de 15 000 € ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à signer l'acte d'achat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;
3. de dire que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur ;
4. de préciser que conformément à l'article 11 de la loi n°956-127 du 8 février 1995 et à la circulaire ministérielle du 12/02/1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des cessions-acquisitions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**8 – Demande de subvention au titre du Plan 5000 terrains de l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour les travaux du city-stade du centre-bourg
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Plan « 5000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024.

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive, ce plan contribue à l'action de l'Agence Nationale du Sport (ANS) en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Il est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

La commune de Saint-Aubin de Médoc, désireuse de promouvoir la pratique sportive sur son territoire, souhaiterait faire évoluer son offre d'équipement sportif en accès libre.

Les objectifs poursuivis étant :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous, issu du milieu associatif comme pratiquant libre ;
- Compléter l'aire de jeux des 2-6 ans situé à proximité ;
- Développer un lieu de rassemblement sportif en centre bourg ;
- Engager une démarche de développement durable.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 48 175,00€ HT.

Vu la note de service n° 2023 - plan 5000-ES- 01 du 22 décembre pour ce projet, édité par l'ANS.

Considérant qu'au regard de cette note, la commune, étant éligible au plan 5000 terrains, souhaite déposer une demande d'aide financière auprès des services déconcentrés de l'Etat en charge des sports (Service Départemental "Jeunesse, Engagement et Sport »), selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

TRAVAUX CITY STADE CENTRE BOURG

DEPENSES EN HT		RECETTES	
Travaux	48 175,00 €	ANS	38 540,00 €
		Autofinancement	9 635,00 €
TOTAL HT	48 175,00 €		48 175,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement du projet de city stade du centre bourg, tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du plan 5000 terrains auprès de l'agence nationale du sport (ANS).

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**9 – Demande de subvention auprès de la CAF pour le financement des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Salle Ronsard
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

La commune de Saint-Aubin de Médoc soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, souhaite réhabiliter et agrandir la Salle Ronsard dédiée aux activités scolaires, périscolaires et culturelles.

Les objectifs poursuivis étant :

- la rénovation du bâtiment existant accueillant des activités péri-scolaires ;
- la création d'un espace dédié à l'accueil périscolaire et ALSH ;
- l'agrandissement de la salle principale pour l'accueil d'une scène mobile ;
- l'engagement dans une démarche de développement durable.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 598 000 € HT.

Vu la lettre circulaire 2019-003 du 20 Février 2019 de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale,

Considérant qu'au regard de cette disposition, la commune, étant éligible au fonds d'accompagnement Public et Territoire, souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocation de la Gironde, selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE RONSARD			
DEPENSES EN HT		RECETTES	
Travaux	1 598 000,00 €	DETR	559 300,00 €
		DSIL	479 400,00 €
		CAF	300 000,00 €
		Autofinancement	259 300,00 €
TOTAL HT	1 598 000,00 €		1 598 000,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de réhabilitation et d'agrandissement de la Salle Ronsard, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre des Fonds d'accompagnement Public et Territoire de la Caisse d'Allocation Familiale de la Gironde.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

10 – Attribution d’une subvention exceptionnelle allouée à l’association sportive Girondins de Bordeaux Natation
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Deux jeunes saint-aubinoises sont venues présenter une demande d’aide à Monsieur le Maire. En effet, pratiquant la natation synchronisée au sein de l’association sportive « Girondins de Bordeaux Natation », dans sa section Girondins Nat’Synchro, elles doivent suivre prochainement un stage du 16 au 22 avril 2023 dans le cadre de leur préparation aux Championnats de France qui se dérouleront fin juin à Strasbourg.

Afin de pouvoir participer à ce stage préparatoire, qui leur permettrait d’augmenter leur chance de succès, ces deux collégiennes saint-aubinoises font le tour des commerçants de proximité et sont donc venues rencontrer Monsieur le Maire pour solliciter une aide financière de la part de la Commune.

A ce titre, il est donc proposé de leur attribuer la somme de 175 € à chacune, soit 350 € à verser auprès de leur club.

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l’octroi d’une subvention exceptionnelle de 350 € à l’association « Girondins de Bordeaux Natation » ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, afin d’entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l’article 6574 du budget communal.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l’UNANIMITÉ.

11 – Attribution des subventions aux associations pour l’année 2023
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu l’article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales stipulant qu’une délibération spécifique doit être distincte du vote du budget communal dans le cadre de l’attribution des subventions aux associations ;

Vu la circulaire n° 66/2008/DRCT préfectorale en date du 1^{er} décembre 2008 précisant que les conseillers municipaux exerçant des responsabilités dans une association locale, doivent s’abstenir de participer au vote de cette délibération ;

Vu la jurisprudence constante, notamment de la Cour de cassation, qui énonce qu’un élu Président d’une association ne doit participer ni au vote d’une subvention à cette association, ni au débat précédant ce vote, et doit sortir de la salle lors de l’examen de ce sujet,

Considérant l’avis de la commission Finances en date du 6 mars 2023,

La commune apporte chaque année son soutien à plusieurs associations, au vu de leur projet d’activités et de leur budget prévisionnel, en complément des participations des usagers et des aides versées par d’autres organismes.

Il est donc proposé au Conseil municipal d’octroyer les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	SUBVENTIONS 2023 Montants accordés
AMICI DELL'ITALIA	300.00 €
APE - JDLF	300.00 €
APE - Molière / Charles Perrault	300.00 €
A.S.S.A.M	21 000.00 €
ASSOCIATION COMMERCE ST-AUBIN DE MEDOC	500.00 €
Antenne PROTECTION CIVILE SUD-MEDOC	300.00€
CLUB DE SCRABBLE	300.00 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	11 000.00 €
D.F.C. I	6 000.00 €
GENEALOGIE 33	350.00 €
LA BOULE SAINT-AUBINOISE	700.00 €
LA FOULEE SAINT AUBINOISE	300.00 €
LE CHŒUR APPASSIONATA	300.00 €
LE COMITE DES FETES	2 000.00 €
LE MOULIN D'ALBINUS	2 000.00 €
LES AMIS DE LA BOULE	300.00 €
LES RAISINS VERTS	2 500.00 €
LE R.E.R.S (Réseau d'échanges réciproques de savoirs)	600.00 €
SAINT-AUBIN MODEL CLUB	300.00 €
STUDIO MEDOC	1 000.00 €
Associations communales	
TOTAL	50 350.00 €

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	SUBVENTIONS 2023 Montants accordés
A.C.P.G / C.A.T.M GIRONDE (anciens combattants prisonniers de guerre)	150 €
A.J.R (Aide à la recherche d'emploi par le parrainage)	700 €
ASSOCIATION LA DIAGONALE DES RÊVES	300 €
BORDEAUX TECHNOPOLE OUEST	1 500 €
CLUB ENTREPRISES PORTE DU MEDOC	450 €
C.E-A.C.V. G (comité d'entente anciens combattants)	750 €
CROIX ROUGE FRANCAISE - PORTES OCÉANES	500 €
F.C.P.E - Collège Léonard De Vinci	300 €
LA PREVENTION ROUTIERE (Comité de Gironde)	100 €
JSP (Jeunes sapeurs-pompiers Saint-Médard en Jalles)	200 €
MISSION LOCALE TECHNOWEST	5 555 €
ECMA	2 000 €
Associations intercommunales	
TOTAL	12 505.00 €
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS 2023	62 855.00 €

Il est précisé que les subventions exceptionnelles allouées en cours d'année, font l'objet de délibérations spécifiques.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations telles que présentées dans les tableaux ci-dessus ;
- de dire que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal 2023.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ par 26 voix « POUR » (Messieurs Bernard BARBEAU, Patrick BALLANGER et Cyril BLANCHARD ne prenant pas part au vote, se déporte du fait de leur fonction de Président d'association).

12 – Vote des taux communaux : impôts directs 2023 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux de la fiscalité directe locale par une délibération spécifique distincte de celle du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés.

La commune a établi son budget 2023 en prenant en compte une évolution des taux de la fiscalité directe locale.

M. RIETHER expose qu'il est demandé au Conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2023, présentés lors de la Commission des Finances du 06 mars 2023, comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
FONCIER BATI	41.66	42.91
FONCIER NON BATI	56,03	57.71

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

13 – Rénovation et agrandissement de la Salle Ronsard – Révision n°1 de l'Autorisation de Programme-Crédits de Paiement (AP/CP) (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu la délibération n° 69 en date du 27 juin 2022 approuvant l'ouverture d'une Autorisation de Programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de rénovation et agrandissement de la salle Ronsard,
Vu l'avis de la commission finances en date du 06 mars 2023,

M. Francis RIETHER, rapporteur de la commission finances, expose que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure constitue une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissements.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement.

Il est précisé que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal, distincte de celle du budget.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que la répartition dans le temps et les moyens de financement.

Toutes les modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Compte tenu des évolutions survenues sur le projet, il est proposé au conseil municipal une révision de l'AP/CP pour l'opération de rénovation et agrandissement de la salle Ronsard, de la manière suivante :

Autorisation de Programme (AP)			Crédit de Paiement (CP)			Reste à financer
N°		Montant des travaux révisé	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	N+1
AP2022-01	Rénovation et agrandissement de la salle Ronsard	1 917 600 € TTC	100 000 €	0.00 €	500 000 €	1 417 600 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la révision n°1 de l'Autorisation de Programme telle que détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- de préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**14 – Réhabilitation de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux – Révision n°2 de l'Autorisation de Programme-Crédits de Paiement (AP/CP)
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu la délibération n° 69 en date du 05 juillet 2021 approuvant l'ouverture d'une Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de réhabilitation de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux,

Vu la délibération n° 66 en date du 24 juin 2022 approuvant la révision n°1 de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le projet de réhabilitation de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux,

Vu l'avis de la commission finances en date du 6 mars 2023,

M. Francis RIETHER, rapporteur de la commission finances, expose que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure constitue une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissements.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement.

Il est précisé que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que la répartition dans le temps et les moyens de financement.

Toutes les modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Compte tenu des évolutions survenues sur le projet, il est proposé au conseil municipal une deuxième révision de l'AP/CP pour l'opération de réhabilitation de l'amphithéâtre de l'Espace Villepreux de la manière suivante :

Autorisation de Programme (AP)			Crédit de Paiement (CP)				Reste à financer
N°		Montant des travaux révisé	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	N+1
AP2021-01	Réhabilitation Amphithéâtre Espace Villepreux	747 664.54 € TTC	0.00 €	250 000 €	0.00 €	500 000 €	247 664.54 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la révision n°2 de l'Autorisation de Programme telle que détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- de préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

15 – Vote du Budget communal 2023 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER présente au Conseil municipal le projet de Budget primitif communal 2023 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées découlant du débat d'orientations budgétaires.

Vu la délibération en date du 13 février 2023, portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2023,

Vu la commission finances en date du 6 mars 2023,

Vu la délibération en date du 13 mars 2023, portant attributions des subventions aux associations pour l'année 2023,

Il est précisé que la délibération n°21 du 13 février 2023 portant sur l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, n'ayant produit aucun effet, est, de fait, annulée.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **2 188 673,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 012 - Charges du personnel : **4 750 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : **1 698 971,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 65 - Autres charges gestion courante : **347 850,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Dont Article 6574 : Subventions : 62 855,00 €

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ par 26 voix « POUR » (Messieurs Bernard BARBEAU, Patrick BALLANGER et Cyril BLANCHARD ne prenant pas part au vote, se déportent du fait de leur fonction de Président d'association).

Dépenses financières et exceptionnelles :

Chapitre 66 - Charges financières : **248 600,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : **5 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : **10 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : **1 150 145,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **500 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Total des dépenses de fonctionnement : 10 899 239.00 €

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : **130 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 70 - Produits des services : **1 306 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 73 - Impôts et taxes : **8 391 307,00 €**.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 74 – Dotations et participations : **854 432,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **25 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Recettes financières et exceptionnelles :

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **5 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : **1 500,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Recettes d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **186 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Total des recettes de fonctionnement : 10 899 239,00 €

Section Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : **141 356,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

Opération 141 : Opération d'équipement- Achat de matériel, outillage et mobilier : **248 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Opération 142 – Opération d'équipement – Gros travaux patrimoine : **1 052 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

Opération 180 –Opération d'équipement – Rénovation et agrandissement salle Rondard : **500 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

Opération 190 –Opération d'équipement – Réhabilitation Amphithéâtre Villepreux : **500 000,00 €**
Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

Opération 200 –Opération d'équipement – Aménagement parking Villepreux : **530 000,00 €**
Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **452 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections : **186 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Total des dépenses d'Investissement : 3 609 356,00 €

Recettes :

Recettes d'équipements :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : **214 666,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

Recettes financières :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : **210 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

Chapitre 16 - Emprunts : **1 534 545,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Recettes d'ordre :

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : **1 150 145,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : **500 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Total des recettes d'Investissement : 3 609 356,00 €

Le budget présente un montant total de 14 508 595,00 €

**16 – Vote du Budget annexe 2023 de l’Espace Villepreux
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

M. RIETHER présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2023 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées qui découlent du débat d’orientations budgétaires.

Vu la délibération en date du 13 février 2023, portant sur le rapport d’orientations budgétaires 2023,
Vu la réunion de la commission finances en date du 6 mars 2023,

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et d’investissement.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **153 100,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 012 – Charges de personnel : **53 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l’UNANIMITÉ.

Dépenses d’ordre :

Chapitre 042 – Opérations d’ordre entre sections : **3 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Total des dépenses de Fonctionnement : 209 100,00 €

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 70 – Produits services, domaine et ventes diverses : **8 600,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 74 – Dotations et participations : **43 500,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **157 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Total des recettes de Fonctionnement : 209 100 €

Section d'Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : **2 500,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : **3 800,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Total des dépenses d'investissement : 6 300.00 €

Recettes :

Recettes d'équipement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **3 300.00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Recettes d'ordre :

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : **3 000,00 €**

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (M. Franck CAVALLIER, M. Charles ELEGBEDE, Mme Amélie REMY)

Total des recettes d'investissement : 6 300.00 €

Le budget présente un montant total de 215 400 €

17 – Annexes

- *Note de présentation du Budget annexe 2023 de l'Espace Villepreux et du Budget primitif communal 2023 (les 2 Budgets sont transmis par voie dématérialisée).*